

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2015

---

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CD128

présenté par  
Mme Le Dissez, rapporteure

-----

### ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en mer »,

les mots :

« situées dans la mer territoriale, dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.